



syndical mixte des transports en commun



Conseil syndical du 18 juin 2019

Monsieur Bernard GUILLEMET
Président

Délibération n° 15

Objet : Décision modificative n° 1

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	11 juin 2019	Présents
Observation : Départ de M. Kneip qui remet pouvoir à M. Meslot		Mesdames, Messieurs, Guillemet, Bonin, Chekouat, Constantakatos, Cuenin, Gaume, Lounes, Merlet, Picard, Piquepaille, Prestoz, Alexandre, Hottlet, Demeusy, Vallverdu, Cabrol, Meslot
Nombre de voix	1 120	Procurations
-Nombre de voix pour	1 120	De M Kneip à M Meslot
-Nombre de voix contre	0	De M Perrin à M Hottlet
-Abstentions	0	De M Miclo à M Lounes
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Coddet à M Guillemet

Les décisions modificatives permettent de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements qui interviennent en cours d'année.

Il s'agit de revoir, principalement, la répartition des financements d'opérations déjà budgétées – notamment celles du SDAP puisque la comptabilité publique nous impose d'avoir recours aux comptes 458 lorsque des opérations sont effectuées pour le compte d'un tiers et sous mandats.

Aussi afin de les prendre en compte, il convient de prendre une décision modificative qui consiste en un ajustement de nos inscriptions budgétaires par mouvement de crédits, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 65714 : Communes	700 000,00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	700 000,00 €			
R 7482 : SDAP			700 000,00 €	
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation			700 000,00 €	
Total	700 000,00 €		700 000,00 €	
INVESTISSEMENT				
D 2318 : autres immos corporel. en cours		80 000,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		80 000,00 €		
D 2318 : autres immos corporel. en cours	80 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	80 000,00 €			
D 45811 : SDAP		1 400 000,00 €		
TOTAL D 45 : Opérations pour compte de tiers		1 400 000,00 €		
R 238 : Avances et comptes versés/corn.				80 000,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				80 000,00 €
R 238 : Avances et comptes versés/corn.			80 000,00 €	
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours			80 000,00 €	
R 45811 : SDAP				700 000,00 €
R 45821 : SDAP				700 000,00 €
TOTAL R 45 : Opérations pour compte de tiers				1 400 000,00 €
Total	80 000,00 €	1 480 000,00 €	80 000,00 €	1 480 000,00 €
Total Général		700 000,00 €		700 000,00 €

Au terme des opérations, les comptes en dépenses et en recettes présenteront un solde équivalent puis les équipements seront remis aux communes concernées.

Les propositions détaillées ci-dessus constituent, la décision modificative n° 1 apportée au Budget Primitif du SMTC, cette adoption s'effectue par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte la présente décision modificative.

Le Président,
Bernard GUILLEMET

